

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 26 janvier 2017 À 20h30**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 18 janvier 2017.

**Étaient présents** : Serge LECOMTE, Maire – Florence BOULLIER – Marc FOUQUIER – Bénédicte RICARD – Francis POUZET, adjoints – Christophe BRETON – Laurent BARILLET – Jean-Yves PROUST – – Arnaud LELIEVRE – Annabel LE COZ – Florent MARTIN - Camille ECHERSEAU - Marie-Pierre BOUGREAU – Jean-Claude RICHARD – Carole DEZYN

**Étaient absents excusés** : Fabienne BAUDON (donne pouvoir à Florence BOULLIER) – Janine PERROT.

**Étaient absents** : Albertina GASPERONI

Arnaud LELIEVRE est désigné secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2016**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ RURALE (FDSR) POUR L'EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX.**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental concernant le Fonds Départemental de Solidarité Rurale – FDSR 2017- et sollicitant les dossiers de demande des Communes pour le 31 décembre 2016.

Il propose au Conseil de présenter le projet extension des ateliers municipaux dont le montant prévisionnel de l'opération est fixé à 155 000€ HT avec le plan de financement prévisionnel suivant :

	<b>Nature des apports financiers</b>	<b>Subvention sollicitée (en euros)</b>
<b>FDSR</b>	Enveloppe socle	16 194
<b>Fonds propres et emprunt</b>		138 806
<b>Total HT</b>		155 000

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Décide de solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale pour les travaux d'extension des ateliers municipaux.
- Autorise Monsieur le Maire à établir le dossier correspondant.
- Valide le plan de financement ci-dessus.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE MATERNELLE R. QUENEAU.**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur le Préfet concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR 2017- et sollicitant les dossiers des communes pour le 20 février 2017.

Il propose au Conseil de présenter le projet d'aménagement des sanitaires des maternelles de l'école R Queneau dont le montant prévisionnel des travaux est fixé à 45 000 € HT avec le plan de financement prévisionnel suivant :

	<b>Montant subventionnable</b>	<b>Taux</b>	<b>Subvention sollicitée (en euros)</b>
<b>DETR</b>	45000	60	27 000
<b>Fonds propres</b>	45000	40	18 000
<b>Total HT</b>	45000	100	45 000

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2017 pour les travaux d'aménagement des sanitaires des maternelles de l'école R. Queneau au taux de 60% du montant des travaux soit 27 000 €.
- Autorise Monsieur le Maire à établir le dossier correspondant.
- Valide le plan de financement ci-dessus.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR AUTOUR DES COMMERCES.**

8 Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur le Préfet ~~indiquant~~ concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR 2017- et sollicitant les dossiers de demande des communes pour le 20 février 2017.

Il propose au Conseil de présenter le projet des travaux d'aménagement extérieurs des commerces dont le montant prévisionnel des travaux est fixé à 103 000€ HT avec le plan de financement prévisionnel suivant :

	<b>Montant subventionnable</b>	<b>Taux</b>	<b>Subvention sollicitée (en euros)</b>
<b>DETR</b>	103 000	60	61 800

<b>Emprunt</b>	103 000	40	41 200
<b>Total HT</b>	103 000	100	103 000

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2017 pour les travaux d'aménagement extérieurs des commerces au taux de 60% du montant des travaux soit 61 800 €.
- Autorise Monsieur le Maire à établir le dossier correspondant.
- Valide le plan de financement ci-dessus.

**VOTE DE CRÉDITS ANTICIPÉS POUR LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2017.**

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant l'exécutif, avant l'adoption du budget primitif, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, Considérant que cette possibilité implique une autorisation préalable de l'assemblée délibérante,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE avant le vote du budget primitif 2017, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, sur l'ensemble des opérations, pour un montant maximum correspondant au quart des crédits ouverts sur 2016, selon la répartition suivante :

Opérations	Crédits votés sur 2016 en euro	25% des crédits votés sur 2016 en euro
Aménagement de deux commerces	405 600.00	101 400.00
Acquisitions diverses	35 500.50	8875.125
Local technique	120 000.00	30 000

**QUESTIONS DIVERSES**

■ Le Maire informe l'assemblée d'un courrier adressé en mairie par Energie Team sur la faisabilité d'un projet de parc éolien sur la commune de Saint-Épain. L'entreprise propose de présenter son projet qui comprendrait cinq ou six éoliennes. Une rencontre est à prévoir.

■ Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion publique peut être prévue pour expliquer le dispositif des « voisins vigilants ». Elle se fera en collaboration avec la Gendarmerie de Sainte Maure de Touraine.

■ Monsieur Fouquier explique à l'assemblée que Jordi Bonàs, Peintre résidant à Neuil fait une donation de son vivant d'une partie de ses œuvres à l'association Jordi Bonàs. Le Président de l'association, François Liard, propose à la commune que les dites œuvres fassent l'objet d'une exposition permanente à Saint-Épain.

■ Monsieur le Maire informe l'assemblée que la publication du dossier de consultation concernant l'extension des ateliers municipaux a été déposée le 30/01/2017. Les travaux devraient débuter au plus tôt début mars 2017.

■ Madame Camille Echerseau interpelle la mairie concernant l'entretien des espaces verts de la Dragonnière. Elle évoque également le bassin de rétention d'eau qui actuellement non clôturé présenterai un danger pour les enfants. Monsieur le Maire explique que la question avait été posée au promoteur. Ce dernier avait répondu que ce n'était pas obligatoire. La question doit être réétudiée.

■ Madame Camille Echerseau présente un projet d'armoire solidaire (lieux de dépôt de vêtements d'enfants). Ce serait un lieu d'échange de vêtements propres et en bon état, accessible en journée par tout le monde. Monsieur le Maire indique qu'il est favorable à ce projet mais que les conditions de dépôts, de mise à disposition doivent être étudiées en commission.

■ Marc Fouquier informe l'assemblée que les travaux des futurs commerces ont permis de mettre au jour un mur qui serait le mur d'enceinte d'origine de la ville de Saint-Épain. Il préconise la prise de photos afin de conserver les données. Il souhaite également prendre date pour réunir la commission tourisme. La réunion est arrêtée au 1<sup>er</sup> février 2017 à 20h30.

■ Florence BOULLIER souhaite que la commission Association se réunisse. La date du 9 février 2017 à 20h30 est arrêtée. Elle indique que la réunion du personnel des NAP se tiendra le 2 février 2017.

■ Florent Martin souhaite connaître l'évolution des travaux de remblaiement sur la parcelle de Monsieur RATS. Monsieur Pouzet explique que Monsieur LEPROULT est passé voir Monsieur RATS. Ils doivent rencontrer L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et la Direction Départementale des Territoires (DDT).

■ Bénédicte Ricard indique que le *St Ep' Info* sera imprimé la semaine prochaine. Elle précise que la réunion de la commission communication se tiendra le 1<sup>er</sup> Février 2017 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 22h30.